

## 11. Augmenter le nombre d'accès sécuritaires pour les piétons et les cyclistes aux différents milieux naturels de l'écoterritoire.

Selon les plans inclus dans les documents disponibles sur le site de l'OCPM, les points d'accès prévus sont (dans le sens horaire) :

- du côté nord de la falaise, sur la rue St-Jacques, dans le prolongement de l'avenue Benny, l'accès au sentier de la falaise et, de là, à la dalle-parc;
- à l'extrémité est de la bande verte du pied de la falaise, là où le sentier multiusage se raccorde à Pullman;
- au sud du parc de la Cour Turcot, le ponceau de la rue St-Patrick tout près de la Grue Lasalle-Coke qui permet d'enjamber le Canal Lachine, et, dans le prolongement de ce ponceau, la traverse de la rue Notre-Dame Est;
- le pôle d'accès à l'extrémité ouest de la bande verte au pied de la falaise.

Ce nombre d'accès nous semble insuffisant, tant pour des raisons d'accessibilité que de sécurité (réduction des zones de cul-de-sac dans le parc, augmentation du nombre de sorties d'urgence ou de points d'accès des secours, etc.). Voici quatre autres points où nous pensons que des accès sécurisés sont requis :

1. un sentier piétonnier devrait relier le parc Georges-Saint-Pierre au bas de la falaise;
2. à l'intersection de Pullman et Notre-Dame Est, le plan semble montrer un accès au nouveau parc de la Cour Turcot, mais ce n'est pas clair; il faudra s'assurer qu'il y ait un accès à cet endroit et qu'il soit sécurisé;
3. à environ 500 mètres à l'ouest de la Grue Lasalle-Coke, le plan montre une voie traversant le parc de la Cour Turcot dans l'axe nord-sud; s'il était bien aménagé, cet axe pourrait constituer un point d'entrée au parc pour piétons et cyclistes;
4. enfin, il est primordial de penser à relier par des escaliers ou un ascenseur la bande verte du pied de la falaise à la dalle-parc.

